

Délibération n°2020-048

*Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 2 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,*

Vu le livre VII du Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

**a délibéré :**

**Objet : Réforme du 1<sup>er</sup> cycle des études médicales : accès aux filières MMOP par les Licences Accès Santé (LAS)**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration, de procéder au vote.

*(Il s'agit d'un élargissement du dispositif d'accès à la 2<sup>ième</sup> année de médecine aux étudiants de L2 ayant validé une L1 et une mineure santé)*

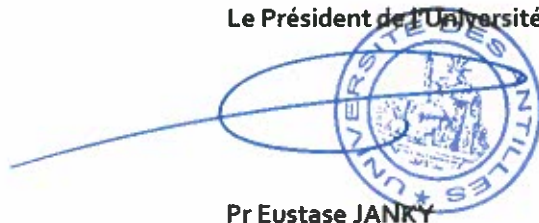
**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 19
Membres présents et représentés : 20	Contre : 1
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**La réforme du 1<sup>er</sup> cycle des études médicales : accès aux filières MMOP par les Licences Accès Santé (LAS), est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe à Pitre, le 3 juillet 2020

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY